

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES  
SERVICE DES FINANCES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

P.V. N° 105  
Dossier N° 7.1

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L. 1612-12 et suivants du Code général des collectivités locales,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au compte administratif et compte de gestion 2018,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'adopter le compte administratif du budget principal du Service Départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne de l'exercice 2018 (annexe 1) ;
- D'adopter les comptes administratifs des budgets annexes du service Hébergement Centre Formation de Gurcy et du Restaurant administratif de l'Etat-major de l'exercice 2018 ;
- D'approuver la concordance entre les comptes de gestion du Payeur départemental et les comptes administratifs précités de Madame la Présidente du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (annexe 2) ;
- De déclarer que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part ;
- D'affecter, dans le cadre du budget supplémentaire 2019, le résultat de fonctionnement d'un montant de 527 495,74 € du budget principal du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne à la section de fonctionnement au compte R002, et l'excédent d'investissement pour un montant de 3 679 057,27 € au compte R001,

- D'affecter dans le cadre du budget supplémentaire 2019, le résultat de fonctionnement d'un montant de 134 688,15 € du budget annexe du service Hébergement Centre de Formation de Gurcy à la section de fonctionnement au compte R002 du budget principal du SDIS 77 ;
- D'affecter dans le cadre du budget supplémentaire 2019, le résultat de fonctionnement d'un montant de 28 996,77 € du budget annexe du Restaurant administratif à la section de fonctionnement au compte R002 du budget principal du SDIS 77 ;
- De prendre acte, conformément à l'article L.1612-14 du CGCT, que les restes à réaliser en dépenses et en recettes font partie du résultat de l'exercice et sont justifiés. Un arrêté en date du 16 janvier 2019 adressé au Payeur départemental donne le détail de ces dépenses et recettes :
  - ✓ en fonctionnement les rattachements sont de 3 984 590,97 € pour les dépenses et 365 754,66 € pour les recettes du budget principal ;
  - ✓ en investissement les restes à réaliser sont de 3 426 684,36 € pour les dépenses du budget principal ;
- Que la dotation de soutien aux investissements structurants des services d'incendie et de secours versée par le ministère de l'intérieur pour la création d'un plateau pédagogique de simulation « secours d'urgence aux personnes » au centre de formation de Gurcy-le-Châtel pour un montant est de 171 817 € fasse l'objet d'un amortissement linéaire d'une durée de quinze ans qui débutera sur l'exercice 2019 ;
- De prendre acte, en application de la circulaire du 25 juin 2010, du rapport sur la gestion de la dette et les caractéristiques de l'endettement du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne (figurant en annexe 3 jointe au mémoire du compte administratif 2018).

La Présidente du Conseil d'administration

  
**Isoline GARREAU-MILLOT**

077-287708317-20190408-PV105-7-1-7-2-DE

Chapitre	Accusé certifié exécutoire Libellé par le préfet : 16/04/2019 Publication : 16/04/2019	Total budgété	Réalisé en 2018	Reports 2018/2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 436 998,93	19 458 407,65	
012	CHARGES DE PERSONNEL	98 648 265,00	97 324 875,82	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 329 932,68	1 216 596,28	
66	CHARGES FINANCIERES	733 400,00	686 969,18	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	273 514,36	78 722,23	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	150 000,00	150 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	15 500 000,00	15 839 298,23	
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT CA 2018</b>	<b>138 072 110,97</b>	<b>134 754 869,39</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>				
013	ATTENUATION DE CHARGES	115 000,00	42 478,85	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	4 058 354,00	4 290 344,11	
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	126 528 741,78	126 488 088,66	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00	0,00	
76	PRODUITS FINANCIERS	5,00	2,75	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	850 000,00	1 511 013,32	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	23 413,61	23 413,61	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS <i>Dont neutralisation des amortissements</i>	5 992 203,00 4 600 000,00	2 422 635,25 1 000 000,00	
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EX. 2018</b>	<b>137 567 722,39</b>	<b>134 777 976,55</b>	<b>0,00</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	504 388,58	504 388,58	
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2018</b>	<b>138 072 110,97</b>	<b>135 282 365,13</b>	<b>0,00</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2017 <b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b> <b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT</b>		504 388,58 <b>23 107,16</b> <b>527 495,74</b>	
Chapitre	Libellé	Total budgété	Réalisé en 2018	Reports 2018/2019
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
16	EMPRUNTS ET DETTES	4 350 586,47	4 350 586,45	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 720 641,83	1 133 367,55	87 952,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	28 120,00	28 120,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 959 373,58	5 790 964,91	613 471,23
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 695 328,22	9 982 986,47	2 725 261,13
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 000,00	4 000,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 992 203,00	2 422 635,25	
	<i>Dont neutralisation des amortissements</i>	4 600 000,00	1 000 000,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 600 000,00	4 506 094,03	
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CA 2018</b>	<b>37 365 253,10</b>	<b>28 218 754,66</b>	<b>3 426 684,36</b>
<b>RECETTES</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 955 000,00	4 995 067,31	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 600 000,00	4 771 817,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 743 509,30	1 000 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	10 176,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500,00	41,02	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	500,00	7 810,60	
024	PRODUIT DES CESSIONS	200 000,00	0,00	
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	1 000,00	2 763,94	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	15 500 000,00	15 839 298,23	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 600 000,00	4 506 094,03	
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EX.2018</b>	<b>36 600 509,30</b>	<b>31 133 068,13</b>	<b>0,00</b>
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	764 743,80	764 743,80	
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CA 2018</b>	<b>37 365 253,10</b>	<b>31 897 811,93</b>	<b>0,00</b>
001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE 2017 <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018</b> <b>RESULTAT GLOBAL DE D'INVESTISSEMENT</b> <b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</b> <b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2018</b>		764 743,80 <b>2 914 313,47</b> <b>3 679 057,27</b> <b>2 937 420,63</b> <b>4 206 553,01</b>	

**Budgets du Service  
Départemental d'incendie  
de Seine-et-Marne**

Accusé certifié exécutoire

Annexe 2

 Réception par le préfet : 16/04/2019  
 Publication : 16/04/2019


BUDGET PRINCIPAL		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (a)	37 365 253,10	139 072 110,97	176 437 364,07
	titres de recettes émis (b)	31 133 068,13	134 777 976,55	165 911 044,68
	recettes nettes (d=b)	31 133 068,13	134 777 976,55	165 911 044,68
DEPENSES	autorisations budgétaires totales (e)	37 365 253,10	139 072 110,97	176 437 364,07
	mandats émis (f)	28 218 754,66	134 754 869,39	162 973 624,05
	dépenses nettes (h=f-)	28 218 754,66	134 754 869,39	162 973 624,05
RESULTAT	(d-h) excédent	0,00	23 107,16	2 937 420,63
	(h-d) déficit	2 914 313,47	0,00	0,00

BUDGET ANNEXE DE GURCY		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (a)		239 631,19	239 631,19
	titres de recettes émis (b)		215 519,50	215 519,50
	recettes nettes (d=b)		215 519,50	215 519,50
DEPENSES	autorisations budgétaires totales (e)		239 631,19	239 631,19
	mandats émis (f)		157 890,54	157 890,54
	dépenses nettes (h=f)		157 890,54	157 890,54
RESULTAT	(d-h) excédent		57 628,96	57 628,96
	(h-d) déficit		0,00	0,00

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (a)		327 374,00	327 374,00
	titres de recettes émis (b)		278 090,41	278 090,41
	recettes nettes (d=b)		278 090,41	278 090,41
DEPENSES	autorisations budgétaires totales (e)		327 374,00	327 374,00
	mandats émis (f)		249 093,64	249 093,64
	dépenses nettes (h=f-)		249 093,64	249 093,64
RESULTAT	(d-h) excédent		28 996,77	28 996,77
	(h-d) déficit		0,00	0,00

		Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	résultat de l'exercice 2018	résultat à la cloture de l'exercice 2018
BUDGET PRINCIPAL	Investissement	764 743,80		2 914 313,47	3 679 057,27
	Fonctionnement	504 388,58		23 107,16	527 495,74
	sous total du budget principal	1 269 132,38		2 937 420,63	4 206 553,01
RESTAURANT ETAT-MAJOR	Fonctionnement	0,00		28 996,77	28 996,77
CENTRE DE FORMATION de GURCY	Fonctionnement	77 059,19		57 628,96	134 688,15
TOTAL GENERAL		1 346 191,57	0,00	3 024 046,36	4 370 237,93

A noter : Montants budgétés recettes d'investissement → hors Chapitre 024 - nature 024 → hors chapitre 040 - natures 192 - 21311 - 21561 - 21568 - 2182

Montants budgétés dépenses d'investissement → hors chapitre 040 - nature 192

Montants budgétés recettes de fonctionnement → hors chapitre 042 - nature 7761 → hors chapitre 77 - nature 775

### A. Les ratios réglementaires de la dette

Depuis 1994, toutes les collectivités locales sont tenues de publier des ratios en vertu de la loi d'orientation N° 92-125 du 11 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et codifiée sous l'article L.2313-1 du C.G.C.T.

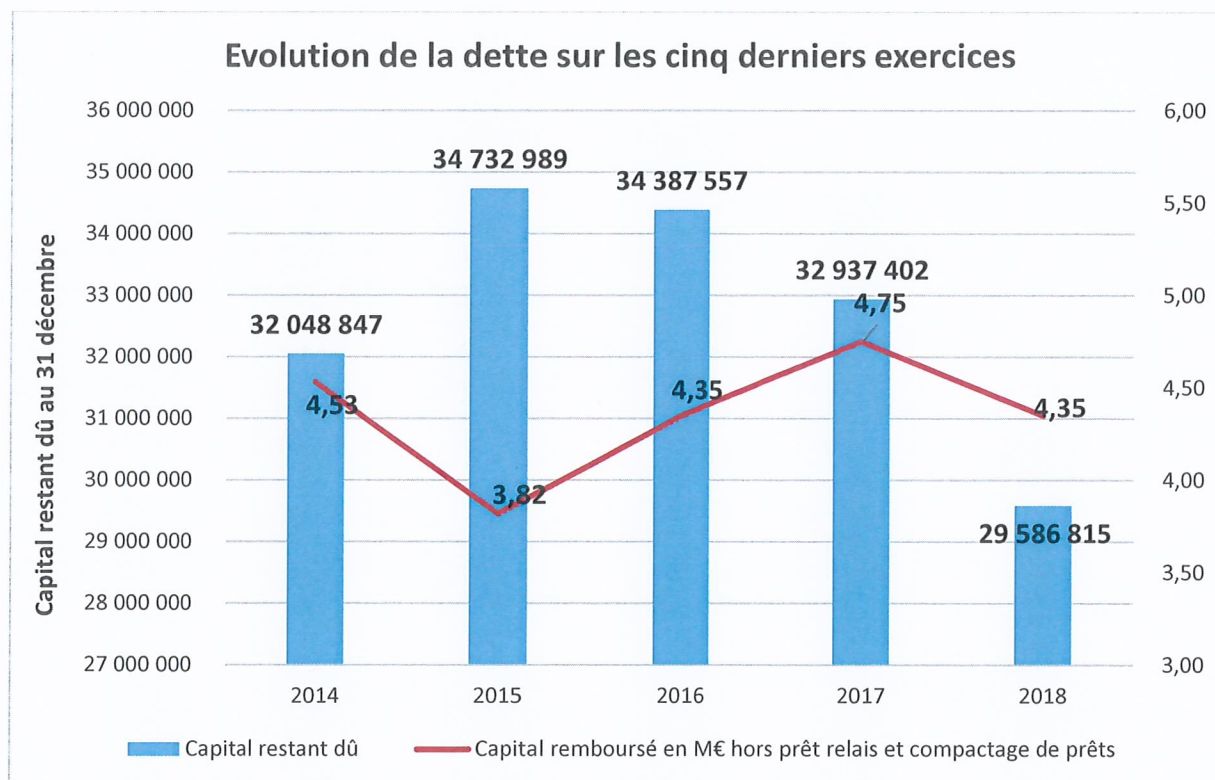
L'article 2 du décret du 27 mars 1993 codifié sous l'article R.2313-1 du C.G.C.T. stipule que, les données synthétiques représentées par les ratios doivent figurer en annexe du Budget Primitif et au compte administratif auquel elles se rapportent.

En 2018, le paiement des intérêts s'est élevé à 701 273 € contre 802 285 € en 2017.

Les dépenses de remboursement de capital ont été de 4 350 586 € au titre des emprunts antérieurs à 2018.

Un emprunt à long terme d'un montant de 2 000 000 € a été souscrit pour compléter le financement des dépenses d'équipement pour les années 2018 et 2019 auprès de la Caisse d'épargne à un taux fixe de 1,43 % pour une durée de 20 ans. Le montant imparti à l'année 2018 s'élève à 1 000 000 €.

Sur les cinq derniers exercices, le capital de dette restant à rembourser est passé de 32 048 847 € en 2014 à 29 586 815 € au 31 décembre 2018 soit une différence de - 2 462 032 € représentant une diminution du « stock » de dette de - 7,68 %



Au 31 décembre 2018, le  possède 23 contrats en cours répartis auprès de 7 établissements prêteurs. Le capital restant dû est de 29 586 815 € contre 32 937 402 € au 31 décembre 2017 :

Sa répartition est de 19 039 799 € sur des contrats à taux fixes (soit 64 % du stock de la dette pour un taux moyen de 3,04 %) et de 10 547 016 € sur des prêts à taux variables (soit 36 % du capital restant à rembourser à un taux moyen de 0,63 %). Le taux moyen de la dette du SDIS de Seine-et-Marne est globalement de 2,18 % contre 2,28 % au 31 décembre 2017.

Le taux de désendettement qui exprime en années, le ratio entre l'épargne (c'est-à-dire la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement réelles et le capital de dette restant dû) se maintient à 2 ans et 2 mois (29 586 815/13 439 770) à l'instar de 2017 (32 937 402/14 803 510).

En 2018, malgré le recours à la neutralisation des amortissements à hauteur de 1 000 000 €, la stabilisation de ce ratio est due d'un part à la conjonction du redressement de l'épargne du SDIS rendue possible par la poursuite des économies de gestion et, d'autre part, au faible montant emprunté à la fin de l'exercice en raison du double versement du FCTVA correspondant aux années 2017 et 2018.


La répartition du capital restant entre les banques est la suivante : 22,00 % pour la Société Générale, 23,30 % pour la CACIB, 23,60 % pour la Caisse d'Epargne, 13,07 % pour le Crédit Agricole, 9,64 % pour le Crédit Mutuel, 7,04 % pour SFILL –CAFFIL (Dexia) et 1,35 % pour le Crédit Foncier de France.

#### Les caractéristiques de la dette du SDIS selon la charte GISSLER

La charte « GISSLER » a introduit depuis 2010 une classification des emprunts bancaires en fonction du profil de risque : les prêts structurés ou les opérations d'échange de taux sont classés en fonction des risques qu'ils comportent soit par la nature de l'indice sous-jacent (échelle de 1 à 5 ; indice le plus favorable est 1 pour indice zone euro) soit en fonction de la formule du contrat (échelle de A à F ; note A pour un taux fixe simple). En effet, auparavant les produits les plus complexes (référence à des taux de change, emprunt à effet cumulatif...) n'étaient retenus dans la précédente classification.

Le tableau qui suit, met en évidence que la dette du SDIS est protégée contre le risque de hausse des taux d'intérêt puisque quasiment 64 % du capital restant à rembourser sont des contrats à taux fixes. Les 23 contrats « cotés en A1 » représentent 100 % du capital de la dette soit 29 586 815 € au 31 décembre 2018.

L'article 2.2.2. de la circulaire précitée prévoit la présentation des perspectives pour l'année en cours et à venir. Je vous propose que notre stratégie financière repose sur l'objectif, que si nos dépenses d'équipement en 2019 doivent être financées par l'emprunt, celui-ci soit limité à hauteur de 55 % au maximal de ces dépenses et par un emprunt répondant aux exigences de la classe 1A. Ce ratio prend en compte la réalisation éventuelles de la neutralisation des amortissements qui impacte lourdement l'autofinancement du SDIS.

	<b>Indices sous-jacents</b>	<b>S.D.I.S. 77</b>		<b>Structures</b>
1	Indices de la zone 	23 contrats sont cotés en A1 représentant 100% du capital restant de la dette pour 29 586 815 €	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable et inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indice inflation française ou inflation zone € ou écart entre ces indices	Pas de contrat au sdis77	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro	Pas de contrat au sdis77	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Pas de contrat au sdis77	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	Pas de contrat au sdis77	E	Multiplicateur jusqu'à 5

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES  
SERVICE DES FINANCES



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

P.V. N° 105  
Dossier N° 7.2

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU les articles L. 1612-12 et suivants du Code général des collectivités locales,


VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif au compte administratif et compte de gestion 2018,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes du restaurant administratif de l'Etat-major et du Centre de formation de Gurcy-le-Châtel, qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le Payeur départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;



- ~~Statuant sur l'exécution~~ du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statu  la comptabilité des valeurs inactives ;
- ✓ De déclarer que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La Présidente du Conseil d'administration

  
**Isoline GARREAU-MILLOT**